

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-deux mai deux mils vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

**PRESENTS** : Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Murielle SALCEDO, Michaël BUISSON-SIMON, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne RABATEL, Christiane GAUTHIER-MEYER, Virginie DUCHEMIN.

**ABSENTS** : Christophe MASAT, Thierry VERGER, Bertho MAYETTE, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN

**POUVOIRS** : Sophie VIAL donne pouvoir à Murielle SALCEDO, Massimo BUSSA donne pouvoir à Magali GUILLOT, Marie-Pierre MANGÉ donne pouvoir à Isabelle FAYOLLE,

**Secrétaire de séance** : Pascal CROIBIER

Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 18
--

### DEL 2024 29 Délibération sur la dénomination d'une nouvelle rue et une nouvelle impasse. (Votée à l'unanimité)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour :

- S'adapter à l'urbanisation de la commune (densification des zones bâties),
- Permettre d'assurer la sécurité des habitants avec un accès rapide des services de secours (un nom de rue, une direction),
- Faciliter le déploiement de la fibre optique,
- Faciliter également la distribution du courrier,

Il est nécessaire de créer et de nommer une nouvelle rue « privée » et une nouvelle impasse « privée » sur deux projets de constructions débouchant sur les rues suivantes :

- Rue Curie
- Rue Lamartine

Après consultation des constructeurs des deux projets où sont créer ces futures voiries les dénominations suivantes ont été retenues :

- **Rue Curie – Rue Lamartine**
  - Impasse Nelson MANDELA (parcelle AC107 du cadastre)
- **Rue Lamartine** :
  - Impasse Françoise DOLTO (parcelles AC139 et AC643 du cadastre)

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le



ID : 038-213803570-20240531-DEL202429DENOMI-DE

Cette décision fera l'objet d'une transmission auprès des services du cadastre et de la poste.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 30 mai 2024 ;

Le secrétaire

Le Maire,

Pascal CROIBIER

Magali GUILLOT

